

Règlement

Article 1 : Le club de Lempdes 63 Triathlon organise les Foulées Lempdaïses, le samedi 15 octobre 2022. Deux épreuves sont programmées : une épreuve de 7 km à 18h30 et une épreuve de 12 km à 20h00. A partir de cadets (2006).

Article 2 : Ces courses pédestres empruntent à 80% des chemins et sont courues à la tombée de la nuit, voire, de nuit. Les lampes Frontales (ou autre source lumineuse) sont obligatoires sur le 12km.

Article 3 : Le dossier d'engagement doit être complet pour être enregistré.

Article 4 : La course sera limitée à 250 participants

Article 5 : Le jour de l'épreuve, les concurrents doivent être en mesure de présenter une licence sportive FFTRI, FFA, UFOLEP (Course à pied), FFCO en cours de validité ou un certificat médical d'aptitude à la course à pieds en compétition de moins de 1 an.

Article 6 : Une autorisation parentale sera exigée pour les mineurs.

Article 7 : Les épreuves se courent selon le règlement en vigueur.

Article 8 : Tous les concurrents doivent assister au briefing d'avant course (10 minutes avant le départ).

Article 9 : Notre contrat d'assurance ne couvre pas les dommages que pourrait subir l'équipement des compétiteurs en cas de chutes ou de vols. L'organisateur ne pourra en être tenu responsable.

Article 10 : L'organisation se réserve le droit d'annuler tout ou partie des épreuves en cas d'un nombre insuffisant de concurrents, de conditions météorologiques dangereuses, de force majeure (pandémie, covid, catastrophes naturelles.....).

Article 11 : L'organisation se réserve le droit d'utiliser des photos prises sur les épreuves pour des brochures ou supports promotionnels.

Article 12 : Les concurrents devront, le cas échéant, respecter les mesures anti COVID.

Article 13 : Les concurrents en équipe devront franchir ensemble la ligne d'arrivée.